



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Conseil

Cent trente et unième session

Rome, 20-25 novembre 2006

**Rapport de la quatre-vingt-seizième session du Comité du Programme
Rome, 25 - 29 septembre 2006**

Table des matières

	Pages
Questions soumises à l'attention du Conseil	iii
Introduction	1
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	1
Point 2: Rapport sur l'exécution du Programme 2004-05	1
Point 3: Application des décisions de la Conférence et propositions du Directeur général	3
Point 4: Évaluation du TeleFood	7
Point 4: Évaluation de l'objectif stratégique D2 – <i>Conservation, remise en état et mise en valeur des environnements les plus menacés</i>	8

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Point 4: Évaluation multilatérale de la campagne 2003-05 de lutte contre le criquet pèlerin – Pour une intervention plus efficace contre le criquet pèlerin, y compris ses effets sur la sécurité alimentaire, les moyens d’existence et la pauvreté	9
Point 5: Rapports du Corps commun d’inspection des Nations Unies	10
<i>JIU/REP/2005/8: Autres mesures visant à renforcer l’appui du système des Nations Unies au Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD)</i>	
<i>JIU/REP/2005/2: Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies</i>	
Point 6: Questions diverses	10

Questions soumises à l'attention du Conseil

Questions soumises pour examen et/ou décision

	Paragrophes
Point 2: Rapport sur l'exécution du Programme 2004-05	6 – 12
Point 3: Réforme de la FAO – Application des décisions de la Conférence et nouvelles propositions du Directeur général	13 – 38
Point 4: Évaluation du Programme	
- Évaluation du TeleFood	39 – 42
- Évaluation de la Stratégie D.2: <i>Conservation, remise en état et mise en valeur des environnements les plus menacés</i>	43 – 46
- Pour une intervention plus efficace contre le criquet pèlerin, y compris ses effets sur la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la pauvreté – Évaluation multilatérale de la campagne 2003-05 de lutte contre le criquet pèlerin	47 – 51

Questions soumises pour information

	Paragrophes
Point 5: Rapports du Corps commun d'inspection des Nations Unies	52
Point 6: Questions diverses	53 – 55

RAPPORT DE LA QUATRE-VINGT-SEIZIÈME SESSION DU COMITÉ DU PROGRAMME

25 – 29 septembre 2006

Introduction

1. Le Comité présente au Conseil le rapport ci-après de sa quatre-vingt-seizième session.
2. Étaient présents les Membres suivants:

Président: M. V. Heard (Royaume-Uni)
Vice-Président: M. M. Arvelo Caamaño (République dominicaine)
Membres: M. A.R. Ayazi (Afghanistan)
Mme J. Barfield (Australie)
M. J. Melanson (Canada)
M. R. Parasuram (Inde)
Mme Z. Budhan (Jamaïque)
M. S.A. Essa (Jamahiriya arabe libyenne)
M. R. Recide (Philippines)
M. G.G. Lombin (Nigéria)
Mme V.B. Titi (Afrique du Sud)

3. La session a été ouverte par le Vice-Président, M. M. Arvelo Caamaño (République dominicaine) après la démission de M. M. Wyatt (Royaume-Uni) des fonctions de Président du Comité. Le Comité a été informé que les nouveaux représentants ci-après au Comité du Programme avaient été respectivement désignés par leurs gouvernements: Mme. Z. Budhan pour la Jamaïque et M.V. Heard pour le Royaume-Uni. Le Comité a également été informé que M. S.A. Essa (Jamahiriya arabe libyenne) remplaçait M. A.A. Zaied, qui n'était malheureusement pas en mesure d'assister à cette quatre-vingt-seizième session. Le Comité a fait part de sa gratitude pour la contribution apportée par l'Ambassadeur Wyatt lorsqu'il conduisait les travaux du Comité, ainsi que pour la contribution de M. Zenny aux travaux du Comité.

4. Le Comité a ensuite procédé à l'élection de M. V. Heard à la vice-présidence du Comité et, après la démission ultérieure de M. Arvelo Caamaño des fonctions de Vice-Président assurant la présidence, M. Heard a assuré la présidence. M. M. Arvelo Caamaño a ensuite été réélu Vice-Président, M. V. Heard assumant les fonctions de Vice-Président assurant la présidence.

Adoption de l'ordre du jour¹ et du calendrier²

5. L'ordre du jour et le calendrier de la réunion ont été approuvés.

Point 2: Rapport sur l'exécution du Programme 2004-05³

6. Le Comité a rappelé que le principal objectif du Rapport sur l'exécution du Programme était de respecter l'obligation de rendre compte aux Membres des activités de la FAO pendant un exercice biennal donné, du point de vue aussi bien de l'utilisation des ressources que de la réalisation des produits. Il a reconnu qu'une évaluation des résultats et des impacts était assurée

¹ PC 96/1.

² PC 96/INF/1.

³ C 2007/8.

par les programmes d'autoévaluation et par les évaluations thématiques. Compte tenu de ce qui précède, le Comité a formulé des observations au sujet de la teneur et de la présentation du Rapport sur l'exécution du Programme 2004-05 et il a encouragé l'apport de nouvelles améliorations aux prochains rapports.

7. Le Comité s'est félicité de la forme plus concise et plus ciblée du document et il a noté que le Rapport sur l'exécution du Programme 2004-05 avait été établi compte dûment tenu des indications qui avaient été données par les Membres. Il a en particulier apprécié la forme concrète sous laquelle les réalisations étaient exposées et l'insertion de passages sur les dimensions régionales et sur les ressources extrabudgétaires à l'échelle des programmes.

8. Le Comité s'est déclaré globalement satisfait des réalisations au cours de l'exercice biennal 2004-05 dont il est fait état, et notamment de l'utilisation totale des ressources inscrites au budget. Des éclaircissements lui ont été fournis sur les réductions sensibles des produits escomptés entre les exercices 2002-03 et 2004-05 et sur les raisons possibles pour lesquelles les produits effectifs ont été plus importants que les produits escomptés figurant dans le PTB révisé 2004-05. Il a noté que ceux-ci étaient cependant moins nombreux que ceux qui avaient été initialement prévus selon le scénario de croissance réelle zéro. Le Comité a noté avec préoccupation le fléchissement des résultats relatifs à la coordination, à l'échange d'informations et aux avis directs aux Membres. Des éclaircissements lui ont été donnés sur l'importance des avis directs aux Membres émis dans le cadre du Programme 2.5.2 - *Parité hommes-femmes et population* et sur l'omission involontaire de la Réunion ministérielle sur les pêches tenue en concomitance avec celle du Comité des pêches. Des membres ont estimé qu'à l'avenir, il conviendrait que les réunions ministérielles ne soient pas convoquées automatiquement, mais seulement lorsque l'engagement des ministres est justifié. Le Comité s'est félicité que la couverture linguistique des réunions ait continué à s'améliorer.

9. Le Comité a pris acte de la légère augmentation des dépenses au titre des ressources extrabudgétaires et de l'augmentation du recouvrement des dépenses d'appui. Il a été informé que le Secrétariat avait présenté au Comité financier une proposition consistant à porter de 6 à 13 pour cent le taux des frais de soutien aux projets pour l'appui direct au Programme ordinaire.

10. Le Comité a été particulièrement attentif au rapport concernant le Grand Programme 4.1 - *Programme de coopération technique*, pour lequel les dépenses avaient atteint un montant sans précédent. Pour pouvoir se rendre bien compte de la mesure dans laquelle les projets du PCT contribuaient à renforcer les capacités des pays en matière d'accès aux travaux techniques de l'Organisation, il a demandé que soit effectuée une analyse plus approfondie de la contribution des projets du PCT dans les domaines relevant du mandat de la FAO, y compris leur rôle général de catalyseur et leur relation avec les programmes de la FAO, en particulier par l'intermédiaire de l'appui au renforcement des capacités, ainsi qu'une description des dimensions régionales. Il a été confirmé que tous les projets du PCT étaient liés à une entité de programme de la FAO.

11. Le Comité a demandé que quelques autres améliorations, de nature à lui permettre de mieux comprendre l'action de la FAO et d'évaluer l'efficacité de l'exécution et les progrès faits en matière d'obtention de résultats, soient apportées au Rapport sur l'exécution du Programme dans la prochaine version. Outre un rapport plus complet sur le PCT, en particulier sur ses réalisations et sur les incidences régionales, il attendait:

- une description précise des réalisations des programmes ou de l'absence de celles-ci dans le contexte des résultats prévus et escomptés, y compris une analyse quantitative des résultats obtenus et les conclusions des autoévaluations;
- l'insertion de la contribution de la collaboration avec les partenaires, en particulier les institutions ayant leur siège à Rome, à l'obtention des résultats;
- enfin, une présentation plus claire des dimensions régionales.

12. Le Comité a approuvé le Rapport sur l'exécution du Programme 2004-05, en vue de sa transmission au Conseil.

Point 3: Application des décisions de la Conférence et propositions du Directeur général⁴

13. Le Comité a accueilli avec intérêt les informations contenues dans ce document, et il a noté en particulier qu'elles indiquaient clairement que les propositions reposaient sur un processus continu de consultations avec les membres, par les voies habituelles, depuis l'examen des propositions initiales l'an dernier, ainsi que sur une analyse interne plus poussée au sein du Secrétariat.

Application de la Résolution 6/2005 de la Conférence

14. Le Comité a examiné tout d'abord l'application des décisions prises à la dernière session de la Conférence figurant dans la Résolution 6/2005.

15. En ce qui concerne les changements de la structure du Siège effectués au 1er janvier 2006, le Comité a estimé que les dispositions de la résolution avaient été respectées dans l'ensemble. Il a pris note des raisons pour lesquelles la structure du Département de la coopération technique (TC) était restée pratiquement identique, c'est-à-dire qu'il n'a pas été procédé à l'intégration de la fonction d'assistance aux politiques des pays dans le Département économique et social (ES) ni au transfert du Centre d'investissement (TCI) vers le même Département (ES). Il a reconnu que, au-delà des ajustements effectués dans le cadre d'une structure du Siège comprenant huit départements, la nature des activités des divisions TCA (assistance aux politiques) et TCI avait déterminé leur maintien dans le Département TC, car elles reposent sur des intrants émanant de tous les domaines techniques.

16. En ce qui concerne la première étape des propositions de décentralisation qui a été approuvée pour l'Afrique et l'Asie centrale, le Comité a été saisi d'informations à jour sur l'état de sa mise en oeuvre. Il a été informé que des accords avaient été signés avec quatre pays hôtes des bureaux sous-régionaux, tandis qu'un autre (avec l'Éthiopie) devrait l'être sous peu. Le Comité s'est félicité des contributions que se sont engagés à fournir les pays hôtes intéressés pour couvrir les frais d'installation et les dépenses ordinaires, qui sont décrites dans le document, et il a noté que ces pays bénéficieraient par ailleurs d'une plus grande proximité de la FAO.

17. Le Comité a également été informé des progrès dans la sélection des coordonnateurs sous-régionaux et des membres des équipes multidisciplinaires de ces bureaux. Il s'est déclaré satisfait d'avoir reçu l'assurance que ces bureaux deviendraient opérationnels avant la fin de l'année en cours. Il a été proposé, afin de faciliter l'examen de la décentralisation contenu dans le document, de fournir, outre les données figurant au Tableau 3 sur les pays couverts par les cinq bureaux sous-régionaux approuvés, davantage d'informations pour toutes les régions, y compris des données telles que la population devant être desservie, le degré de pauvreté en milieu rural et les modes d'exploitation prédominants de l'agriculture.

Centre des services communs (CSC)

18. Tout en reconnaissant que cette question intéressait au premier chef le Comité financier, le Comité du Programme a examiné la proposition formulée en réponse à la décision de la Conférence d'autoriser l'établissement du Centre des services communs.

⁴ CL 131/18.

19. Le Comité a pris note de l'économie substantielle de 8 millions de dollars EU par exercice biennal qu'il était prévu de réaliser en installant les services dans trois « pôles » (Bangkok, Budapest et Santiago du Chili) supervisés par un centre situé à Rome, et il a réaffirmé qu'il était nécessaire de réaliser des économies sur les fonctions de traitement des transactions administratives et financières. Il a constaté que ces propositions étaient fidèles à l'esprit de la décision de la Conférence de la FAO en ce qui concerne le Centre des services communs lorsque ce concept avait été proposé.

20. Le Comité a reconnu qu'il y avait certaines considérations d'ordre politique inhérentes à ces dispositions et des opinions divergentes en ce qui concerne la proposition du Directeur général relative à l'établissement d'un pôle à Budapest. Certains Membres ont demandé qu'un pôle soit mis en place en Afrique. Le Comité a été informé que, outre les différences de coût, le choix de cette ville avait également été dicté par d'autres facteurs tels que l'existence d'un réseau de communications local efficace et d'une bonne infrastructure de technologies de l'information, la proximité du Siège, ainsi que les conditions très favorables offertes par le pays hôte pour la couverture des frais d'installation et des dépenses ordinaires du pôle ainsi que des dépenses éventuelles de réinstallation des fonctionnaires.

21. Le Comité a estimé que le Conseil pourrait plus aisément s'exprimer sur la configuration proposée du Centre des services communs si le Secrétariat rédigeait un document décrivant de manière plus complète les facteurs qui ont abouti à la sélection de Budapest par rapport à d'autres emplacements, en particulier en Afrique.

22. Le Comité a souligné qu'il conviendrait d'examiner plus attentivement les possibilités d'action conjointe des trois organisations et programmes du système des Nations Unies ayant leur siège à Rome, pour réaliser des économies dans le domaine administratif, tout en reconnaissant que les résultats de ces efforts ne pourraient se matérialiser qu'à plus long terme et en soulignant que les différents organes directeurs devraient promouvoir une action conjointe de manière concertée.

Mesures relevant de l'autorité du Directeur général

23. Le Comité a pris acte des mesures prises sous l'autorité du Directeur général, énoncées à la Section IV du document. Il a rappelé que les membres avaient déclaré souhaiter vivement que soient renforcées les délégations de pouvoirs au sein de l'Organisation, comme cela avait également été souligné dans l'évaluation indépendante de la décentralisation. À cet égard, le Comité a noté l'attention accordée tout particulièrement au renforcement des activités des bureaux de pays, notamment par leur utilisation accrue du dispositif PCT.

Nouveau modèle de fonctionnement des bureaux décentralisés

24. Le Comité a examiné assez longuement les répercussions du nouveau modèle de fonctionnement des bureaux décentralisés exposé à l'Annexe III. Il a rappelé que la décision de la Conférence relative au renforcement de la décentralisation comportait une priorité essentielle pour les organes directeurs. Certains Membres ont souligné que le degré de mise en oeuvre de ces mesures et l'efficacité des arrangements connexes nécessiteraient obligatoirement un apport suffisant de ressources. Des Membres ont rappelé qu'ils s'attendaient à ce que la décentralisation ne compromette pas la capacité technique au Siège à mettre en oeuvre les activités approuvées.

25. Le Comité a observé que le nouveau modèle de fonctionnement visait à améliorer l'exécution des programmes et la prestation des services dans tous les lieux géographiques, comportait un schéma quelque peu complexe de relations et de liens hiérarchiques entre les différents niveaux de l'Organisation. Il a noté que la bonne mise en oeuvre de la gestion matricielle et le fonctionnement des équipes multidisciplinaires dans d'autres institutions – nationales ou internationales – dépendaient de dispositifs favorables en matière de ressources

humaines, notamment une gestion et des incitations en matière de résultats, et il a noté l'intention de développer celles-ci. Le Comité a reconnu que l'application pratique de ce modèle à la FAO serait un processus itératif et il a exhorté à agir avec souplesse pour pouvoir tirer les leçons de l'expérience.

26. Par conséquent, le Comité a recommandé que le modèle de fonctionnement, y compris le concept initial de bureau sous-régional, soit adapté avec le temps et en fonction des circonstances particulières à chaque région ou sous-région, en tirant parti des informations fournies régulièrement en retour. Il a fait observer que les pourcentages indiqués pour les contributions attendues (des Représentants de la FAO aux activités des équipes multidisciplinaires dans les différentes sous-régions et du personnel des équipes multidisciplinaires à l'exécution des entités de programme du PTB planifiées) ne devaient pas être interprétés de manière trop stricte, mais devaient être considérés comme des moyennes.

27. Au cours des débats, la capacité des Représentants de la FAO à apporter une contribution à leurs équipes multidisciplinaires respectives, a suscité des préoccupations, surtout lorsqu'il s'agit de grands pays où ils se trouveraient confrontés à des demandes complexes et pressantes. Les demandes accrues dont pourraient faire l'objet les Représentants de la FAO du fait de l'élargissement du rôle et de l'intégration plus étroite des équipes de pays des Nations Unies dans le cadre de la réforme du système, ont également été mentionnées. Des préoccupations similaires ont été exprimées en ce qui concerne la capacité des équipes multidisciplinaires qu'il est proposé d'établir dans les bureaux actuels à Bangkok, au Caire et à Santiago du Chili de faire face aux demandes de zones géographiques englobant une très nombreuse population.

28. Le Comité a reçu des éclaircissements sur les mesures prises pour renforcer les capacités des bureaux de pays et sur le rôle des fonctionnaires recrutés sur le plan national (FRN) qui s'y trouvent. De façon plus générale, il a pris note de la souplesse avec laquelle les équipes multidisciplinaires répondaient aux demandes dans les différents domaines grâce aux affectations relativement importantes de ressources humaines hors personnel prévues au budget.

29. Le Comité a obtenu l'assurance que la composition des effectifs des équipes multidisciplinaires ne serait nullement définitive et que des ajustements seraient encore apportés pour répondre aux lacunes clairement identifiées. Les membres de la région Amérique latine et Caraïbes ont souligné à cet égard qu'il importait de renforcer les compétences en matière nutritionnelle des fonctionnaires affectés dans cette région.

30. Le Comité a rappelé l'importance des exercices d'analyse et de planification entrepris dans les pays en développement, notamment les stratégies de réduction de la pauvreté, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les Évaluations conjointes de pays qui devaient être placés sous l'égide des pays eux-mêmes et il s'est enquis de l'état d'avancement de l'initiative de la FAO concernant l'établissement de cadres nationaux sur les priorités à moyen terme. Le Comité a noté que, sur la base d'une phase pilote dans certains pays, un cadre national sur les priorités à moyen terme pourrait être étendu à d'autres pays et contribuer à l'établissement de plans nationaux par l'intermédiaire du PNUAD.

Nouvelles propositions du Directeur général

31. Le Comité a examiné les nouvelles propositions du Directeur général portant à la fois sur la structure du Siège et sur les bureaux décentralisés.

32. Le Comité a reconnu des divergences de vues concernant les propositions visant à restructurer le Siège. Il a estimé que, même si les membres reconnaissent le bien-fondé de la poursuite de la décentralisation renforcée et des principes de base des changements approuvés par la Conférence, il y avait des différences d'opinions sur le jalonnement de la prise des décisions, en particulier dans le contexte de l'Évaluation externe indépendante de la FAO et de l'incidence possible des réformes plus vastes du système des Nations Unies.

33. Certains membres ont appuyé la mise en application des nouvelles propositions du Directeur général, après leur adoption par le prochain Conseil. Ils ont pleinement approuvé les arguments donnés concernant la nouvelle structure proposée au Siège limitée aux huit départements fixés par la Conférence. En ce qui concerne les bureaux sous-régionaux proposés pour l'Amérique centrale et les pays du Golfe, ces membres ont souligné qu'ils étaient conformes aux attentes des régions respectives et aux demandes formulées par les Conférences régionales pertinentes et ils ont noté que le Secrétariat avait assuré que ces bureaux pourraient être opérationnels assez rapidement, s'ils étaient approuvés par le Conseil. Ces membres ont rappelé que la Conférence avait souligné que la réforme et l'Évaluation externe indépendante étaient des processus qui se soutenaient mutuellement et ils ont estimé par conséquent que les nouvelles propositions devaient être jugées sur le fond sans attendre nécessairement le résultat de l'Évaluation externe indépendante dont la mise en oeuvre pourrait se prolonger assez longtemps.

34. D'autres membres ont souligné qu'il était souhaitable de tirer les enseignements de l'expérience acquise par la mise en oeuvre des réformes déjà approuvées par la Conférence, notamment en ce qui concerne les bureaux décentralisés. Ils ont jugé prématuré d'entreprendre de nouveaux changements sans attendre les résultats de cette première étape. Ils ont attiré l'attention sur le coût des transactions inhérentes au processus de changement, et sur l'incidence négative qu'une éventuelle annulation des mesures pourrait avoir sur le moral du personnel et la bonne exécution du programme. Ils ont également rappelé que le rapport initial de l'Évaluation externe indépendante soulignait les risques potentiels d'une divergence entre les changements entrepris par l'Organisation et les recommandations éventuelles de l'Évaluation externe indépendante, ainsi que les coûts d'opportunité si les changements étaient conformes aux recommandations, mais que l'on ne procédait pas aux réformes. Ils ont souligné que dans quelques mois, les membres seraient informés de la teneur des recommandations préliminaires et finales ainsi que des décisions que prendrait la Conférence.

35. Des Membres de l'Asie ont demandé des précisions au sujet de l'éventuelle ouverture de bureaux sous-régionaux en Asie, du déploiement d'une équipe multidisciplinaire et de la réduction qui en découle des effectifs de fonctionnaires du cadre organique recrutés sur le plan international au Bureau régional de Bangkok et ils ont souligné la nécessité que le Directeur général les engage dans une consultation ultérieure.

36. Quoi qu'il en soit, le Comité a accueilli avec satisfaction les éclaircissements fournis sur la série de propositions concernant le Siège. En dépit des divergences de vues ci-dessus sur le calendrier, le Comité est convenu de façon générale que certains éléments de la structure proposée semblaient raisonnables. En particulier, le Comité a approuvé assez largement le concept d'un Centre de gestion de crise composé d'une structure permanente très légère chargée de coordonner les réponses de la FAO aux situations d'urgence provoquées par les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes et les problèmes de sécurité sanitaire des aliments.

37. Le Comité a pris note des raisons pour lesquelles le Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture avait été placé dans le Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement qui a été proposé, tandis que l'emplacement du Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et autres traités analogues serait déterminé plus tard.

38. Le Comité a également reconnu qu'il était nécessaire d'agir avec détermination pour catalyser et favoriser une large diffusion des connaissances ainsi que le renforcement des capacités de l'Organisation, mais les membres ont exprimé des opinions divergentes quant à la nécessité de créer des structures relativement larges à cet effet.

Point 4: Évaluation du TeleFood⁵

39. Le Comité s'est félicité du rapport d'évaluation du TeleFood qui soulevait des questions de fond pour le programme au sujet du plaidoyer, de la mobilisation de fonds et des projets du TeleFood. Il a reçu des éclaircissements du Secrétariat sur un certain nombre de questions soulevées, notamment sur les propositions de fusion du TeleFood, du Programme des Ambassadeurs de la FAO et de la Journée mondiale de l'alimentation (JMA) au sein de la Division de l'information (GII). Le Secrétariat a également donné des informations sur les mesures prises pour réorienter les projets du TeleFood et sur les processus de rationalisation en place. Il a souligné que d'après les normes de référence habituelles, la mobilisation de fonds pour le TeleFood avait donné de bons résultats au regard de l'apport de la FAO.

40. Le Comité a examiné le regroupement de toutes les activités de plaidoyer auprès du public au sein de la Division de l'information, conformément aux recommandations de l'évaluation et qui était également pris en compte dans les questions soulevées dans l'évaluation antérieure de la communication des messages de la FAO. Il a également noté les mesures prises par la direction pour renforcer l'efficacité du TeleFood et l'acceptation par la direction de bon nombre des recommandations de l'évaluation.

41. Il a cependant estimé que le TeleFood pourrait devenir une occasion perdue et a conclu que son avenir dépendait de nouveaux concepts. Il a demandé à la direction de procéder à cette réévaluation fondamentale, en s'appuyant sur les conclusions de l'évaluation, sur sa propre expérience du TeleFood à ce jour et de l'expérience d'autres instances ayant des programmes analogues. Il était important d'examiner les buts et modalités du plaidoyer de la FAO à l'échelle des pays et de la mobilisation de fonds, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, et aussi la façon dont les fonds mobilisés auprès du public étaient dépensés au bénéfice des personnes souffrant de l'insécurité alimentaire. Lors de cette nouvelle réflexion, les trois objectifs interdépendants du TeleFood devraient être pleinement pris en compte et cela pourrait amener à réexaminer la Résolution 3/97 de la Conférence – Annexe VI.

42. Le Comité a donc demandé à la direction une réaction plus étoffée pour sa prochaine réunion, qui aborde de façon approfondie à la fois les questions soulevées et les recommandations de l'évaluation et qui tienne compte des considérations importantes identifiées lors des débats du Comité, à savoir:

- a) la clarté au sujet des buts et thèmes privilégiés du plaidoyer, aussi bien pour la FAO elle-même que pour le plaidoyer sur les questions soulevées;
- b) les questions de savoir si la FAO devrait s'occuper de très petits projets du TeleFood, ou si elle devrait soit œuvrer en tout ou partie par l'intermédiaire d'autres organisations, et notamment des ONG nationales, ainsi que l'ont proposé certains Membres du Comité, soit mobiliser des fonds sur la base des problèmes qui doivent être résolus, plutôt que de mettre en œuvre des types de projets ou des programmes spécifiques, comme l'ont proposé certains autres Membres (les possibilités des éléments de libéralité à l'appui du microcrédit et du renforcement des capacités pour des programmes d'ONG qui aident directement les ruraux pauvres ont été mentionnées, ainsi qu'une action au sein des propres projets de la FAO et programmes de relèvement d'urgence);
- c) l'importance du partenariat avec les autres institutions s'occupant d'alimentation qui ont leur siège à Rome pour le plaidoyer auprès du public; la question de la marque et la question de savoir s'il est approprié de retenir la marque du TeleFood, celle de la FAO et celle de l'ONU;

⁵ PC 96/4 A); PC 96/4 A) SUP. 1.

- d) la nécessité que le plaidoyer ait quelque chose à démontrer et réponde clairement aux besoins des personnes souffrant de l'insécurité alimentaire, mais il n'était pas évident que la meilleure façon de procéder en la matière consistait ou ne consistait pas à faire la démonstration de petits projets auprès du public;
- e) la valeur de la continuité et du suivi dans le cadre des campagnes nationales, par opposition aux événements ponctuels;
- f) la décentralisation de la prise des décisions relatives à la fois aux projets du TeleFood et aux campagnes du TeleFood dans les pays en développement aux représentants de la FAO, ce qui établirait un lien entre les initiatives nationales et les programmes nationaux;
- g) enfin, outre l'examen des modalités de réduction ultérieure des frais généraux de l'appui du TeleFood par l'intermédiaire de projets, le réexamen du principe selon lequel tous les fonds du TeleFood sont dépensés pour une assistance directe, sans prise en compte des frais généraux, du suivi et de l'appui technique. L'importance exacte des frais de soutien devait être précisée.

Point 4: Évaluation de l'objectif stratégique D2 – Conservation, remise en état et mise en valeur des environnements les plus menacés⁶

43. Le Comité s'est félicité de cette deuxième évaluation en date d'un objectif stratégique relevant du Cadre stratégique de la FAO. Il a admis que le thème choisi posait des difficultés d'ordre méthodologique pour l'évaluation. Le rapport évaluait en toute franchise le travail réalisé ces cinq dernières années au titre de la stratégie, mais le Comité a estimé que certaines de ses conclusions essentielles auraient pu être étayées davantage. Le travail accompli par d'autres organisations du système des Nations Unies aurait dû figurer en meilleure place, de façon à permettre de mieux apprécier l'avantage comparatif de la FAO. Il a été pris note de la réponse de la direction de la FAO, qui faisait remarquer que l'Organisation était capable d'apporter, sur des sujets spécifiques, des compétences techniques que l'on ne trouvait pas dans les autres programmes du système des Nations Unies œuvrant dans le domaine des écosystèmes fragiles.

44. Le Comité a fait sienne l'opinion du Groupe d'examineurs externes et de la direction générale, selon laquelle il conviendrait d'établir un cadre pour que la FAO et ses partenaires puissent définir les priorités, fixer les buts et préciser les indicateurs dans les domaines ayant trait à l'objectif D2; de privilégier les travaux novateurs tels que l'évaluation économique des biens et services environnementaux; et d'opter pour des projets de plus longue durée dans les domaines en rapport avec l'objectif D2.

45. Le Comité partageait également le point de vue de la direction générale de la FAO et des examineurs concernant la première recommandation, à savoir que le Cadre stratégique, dans sa nouvelle version, devrait continuer d'inclure un objectif stratégique relatif aux écosystèmes fragiles. Le Comité a pris acte avec satisfaction de l'intention de la direction de formuler une stratégie globale et coordonnée qui serait consacrée à l'objectif stratégique et tiendrait compte des résultats de la présente évaluation. La stratégie envisagée devrait prévoir une approche écosystémique du développement et, à cet effet, accorder expressément la priorité au rôle de la FAO en matière de promotion de la concertation sur les politiques à l'échelon national, en y associant les divers ministères concernés. Une autre composante essentielle de la stratégie serait le renforcement des capacités, pour contribuer à la fois à l'élaboration et à l'application des politiques nationales. À cet égard, la création, dans la nouvelle structure des programmes, d'une entité de programme unificatrice aux fins de la formulation et de la mise en œuvre de la stratégie, constituait une excellente initiative.

⁶ PC 96/4 B); PC 96/4 B) SUP. 1.

46. Conformément à l'usage établi, le Comité comptait recevoir dans deux ans un rapport de suivi contenant notamment des informations complètes sur la mise au point d'une stratégie coordonnée.

Point 4: Évaluation multilatérale de la campagne 2003-05 de lutte contre le criquet pèlerin – Pour une intervention plus efficace contre le criquet pèlerin, y compris ses effets sur la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la pauvreté⁷

47. Le Comité a accueilli favorablement l'évaluation de la campagne 2003-2005 de lutte contre le criquet pèlerin. Cette évaluation avait été financée et menée de façon tout à fait indépendante par son propre comité directeur représentant les donateurs, les pays touchés et la FAO. Elle avait abordé le rôle de toutes les parties, de la FAO, des pays touchés et des donateurs et les travaux avaient été menés d'un bout à l'autre de façon participative et transparente. Le rapport d'évaluation était analytique et exhaustif, puisqu'il abordait pour la première fois les questions acridiennes sous l'angle socioéconomique, sanitaire et de l'environnement.

48. Le Comité du Programme a noté que des avis de spécialistes avaient été donnés au Conseil à ce sujet par le Comité de lutte contre le criquet pèlerin de la FAO, qui avait examiné de façon approfondie le rapport. Il s'est félicité de la mise en place par le Comité de lutte contre le criquet pèlerin d'un groupe de travail chargé d'examiner les recommandations de l'évaluation et a noté que le Comité de lutte avait également demandé que le Comité directeur de l'évaluation multilatérale suive l'état d'avancement de la suite donnée aux recommandations.

49. Le Comité a estimé que la FAO devrait continuer à jouer un rôle de premier plan dans la coordination des alertes précoces, de la coordination et, le cas échéant, de la lutte. Dans le cadre du Programme ordinaire de la FAO, un rang de priorité plus élevé devrait donc être accordé aux activités antiacridiennes, car il s'agissait d'une fonction de base. La FAO devait mettre en place une capacité solide, y compris pour l'alerte précoce et il fallait maintenir une masse critique de fonctionnaires.

50. Le Comité s'est félicité des informations fournies par la direction de la FAO sur les mesures actuellement prises pour donner suite à l'évaluation, mais il a été déçu par le manque de profondeur et de précision de la réponse de la direction. Il a estimé qu'elle aurait dû présenter un plan d'action indiquant la façon dont la FAO entendait aborder les questions et recommandations adressées à la FAO dans le rapport et aussi la manière dont elle entendait procéder pour apporter un appui aux dispositifs des États Membres et des régions, pour les recommandations qui leur étaient adressées.

51. Le Comité a noté que la mise en œuvre de bon nombre de ces recommandations supposait une planification à long terme et un renforcement des capacités. Ce point devrait être signalé au Conseil et la FAO devrait suivre de près les recommandations. Le Comité a également reconnu qu'il importait que les États Membres examinent les modalités du maintien de la capacité opérationnelle et de la capacité de réaction en cas de crise acridienne, alors que la sensibilité de l'opinion publique aux phénomènes acridiens s'émoussait pendant les périodes de rémission. Le Comité a demandé qu'une réponse approfondie de la direction, tenant compte des progrès réalisés par le Groupe de travail du Comité de lutte contre le criquet pèlerin et de l'appui que la FAO fournirait à ce groupe et au Comité directeur, lui soit présentée à sa prochaine session. Le document devrait également traiter des questions soulevées par le Comité, au sujet des éléments ci-après:

⁷ PC 96/4 C); PC 96/4 C) SUP. 1.

- l'intégration des besoins de protection des moyens d'existence et de relèvement dans les réponses sous forme de campagne de lutte antiacridienne;
- l'efficacité opérationnelle de la FAO;
- l'attention qu'il convient d'accorder au renforcement des capacités et les modalités du maintien de celles-ci;
- les besoins et possibilités en matière d'élaboration d'accords relatifs à des questions telles que la fourniture de fonds par les donateurs; la fourniture à brève échéance de pesticides et d'aéronefs; les activités conjointes des pays voisins; la mise en place d'une capacité de réaction régionale et la mise au point d'un traité international sur la lutte antiacridienne;
- enfin, des améliorations du processus d'appels dans les situations de crise acridienne et situations d'urgence analogues, tirant tout le parti possible des possibilités offertes par le mécanisme des appels communs des Nations Unies.

Point 5: Rapports du Corps commun d'inspection des Nations Unies

JIU/REP/2005/8: Autres mesures visant à renforcer l'appui du système des Nations Unies au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)⁸

JIU/REP/2005/2: Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies⁹

52. Le Comité a pris note avec intérêt de ces deux rapports du Corps commun d'inspection des Nations Unies et des observations du Directeur général à ce sujet.

Point 6: Questions diverses

53. Le Comité a examiné un certain nombre d'aspects liés à l'évaluation au titre du point Questions diverses et il a pris les décisions ci-après:

- a) aux prochaines sessions, il aurait un point permanent à l'ordre du jour consacré à l'évaluation. Cela lui permettrait d'examiner à la fois les rapports d'évaluation et d'autres questions afférentes à l'évaluation, selon les besoins;
- b) la procédure suivie pour les évaluations présentées à cette session du Comité, consistant à communiquer les réactions de l'équipe d'évaluation à la réponse de la direction devrait être maintenue en tant que pratique habituelle.

54. Le Comité a également examiné les évaluations qui doivent être présentées à sa prochaine session, en mai 2007. Conformément à la procédure convenue à ses précédentes sessions, le Comité a décidé qu'il examinerait l'évaluation des travaux de la FAO en matière de produits et de commerce international sous forme de résumé développé, en notant que la version intégrale du rapport serait insérée dans la langue originale sur le site web de l'évaluation. Il souhaitait également recevoir un rapport de synthèse sur l'évaluation du tsunami. Le calendrier relatif aux autres rapports présentés au Comité serait examiné lorsque celui-ci se pencherait sur le plan de travail à évolution continue des évaluations 2008-11, également à sa session de mai 2007.

55. Le Comité a pris note des informations qui lui ont été données au sujet de l'approche par programme que l'Organisation adoptait maintenant pour l'évaluation du relèvement d'urgence en partenariat avec les donateurs et les pays touchés. Il s'est félicité de cette évolution et a souligné la nécessité de l'examen ultérieur que le Service de l'évaluation allait organiser sur les modalités, avec, d'une part, les donateurs, et d'autre part, les représentants des pays touchés.

⁸ CL 131/INF/9.

⁹ CL 131/INF/13.